



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :

Ça vaut le coup d'agir ensemble!



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Date d'approbation du conseil d'établissement :				
Nom de l'école : de la Magdeleine	École Secondaire	Date : 11 avril 2022	Nombre d'élèves : 2077	Nom de la direction : Nathalie Bérubé Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Mélanie Deschamps, directrice adjointe
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Sandra Blouin, policière préventionniste Sophie Carrier Turmel, enseignante Rachel Dussureault, TES Pierre Plante, TES Véronique Simard, enseignante				
Ce plan s'inscrit dans les orientations du Plan d'engagement vers la réussite du CSSDGS et de celles du projet éducatif de notre école.				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de la situation							Outils référentiels																
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.</p>	<p>A. Portrait de la situation : Un sondage de la CSSDGS pour le PEVR a été réalisé en mars 2018. Il en est ressorti que le sentiment de sécurité chez nos élèves est de 87%.</p> <p>B. Selon le sondage effectué durant l'année scolaire 2017-2018, lors de la démarche du plan d'engagement vers la réussite, 87 % des</p> <table border="1" data-bbox="473 634 2271 821"> <thead> <tr> <th></th> <th>Août 2021</th> <th>Août 2020</th> <th>Août 2019</th> <th>Août 2018</th> <th>Août 2017</th> <th>Août 2016</th> <th>Août 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Évènements liés à l'intimidation ou à la violence ≤ 17</td> <td>8 évènements</td> <td>12 évènements</td> <td>18 évènements</td> <td>20 évènements</td> <td>19 évènements</td> <td>11 évènements</td> <td>13 évènements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nos enjeux prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer le nombre d'évènements liés à la violence et à l'intimidation; 2. Augmenter ou maintenir la proportion d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école d'ici 2023. 								Août 2021	Août 2020	Août 2019	Août 2018	Août 2017	Août 2016	Août 2015	Évènements liés à l'intimidation ou à la violence ≤ 17	8 évènements	12 évènements	18 évènements	20 évènements	19 évènements	11 évènements	13 évènements	
	Août 2021	Août 2020	Août 2019	Août 2018	Août 2017	Août 2016	Août 2015																	
Évènements liés à l'intimidation ou à la violence ≤ 17	8 évènements	12 évènements	18 évènements	20 évènements	19 évènements	11 évènements	13 évènements																	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p> <p>Recommandation pour toutes les prochaines révisions de plan de lutte pour les écoles secondaires : Ajout de mesures pour soutenir le programme Sexto à l'école.</p>	<p>Mesures déjà en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des règles de conduite et des mesures de sécurité aux membres du personnel en début d'année lors des assemblées de secteur et dans le guide du personnel; • Sensibilisation faite par le comité intimidation violence et rappel de l'outil d'information (moyens et ressources) qui a été fait par le comité régional pour lutter contre la violence et l'intimidation (personnel des services complémentaires) en début d'année; • Diffusion d'un aide-mémoire dans le guide du personnel afin de mieux cibler et mieux intervenir; • Présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité (code de vie) aux élèves par les tuteurs en début d'année; <p><u>DIVERS ATELIERS OFFERTS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En 1^{re} secondaire : atelier de sensibilisation sur la cyber intimidation et les médias sociaux; • Présentation de la pièce « Prince Serpent » aux élèves de PEI 1^{re}, de 3^e secondaire régulier et certains groupes de l'adaptation scolaire (GAER). • En GAER et FPT 1-2 : Ateliers de sensibilisation sur la résolution des conflits offerts par les intervenants de Benado. • Sensibiliser les élèves à la différence par la visite de la Caravane de la tolérance en 1^{re}, 2^e secondaire et certains groupes en adaptation scolaire.; • En 4e secondaire: ateliers offerts sur la prévention des gangs de rue et de l'exploitation sexuelle par une TES de l'école; 	<p>Activités préventives dans les écoles</p> <p>Liste de programmes et d'outils pour prévenir la violence et l'intimidation à l'école</p> <p>Guide des ressources en prévention de l'intimidation et de la violence</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		<ul style="list-style-type: none"> • En 4^e secondaire et adaptation scolaire (GAER, FMS, PEP, Pré-DEP) : projet XOX, violence dans les relations amoureuses; • Présence d'une policrière préventionniste (4 jours/semaine); • Présence des surveillants d'élèves matin-midi et fin de journée; • Interventions des TES et de la policrière préventionniste lors de cas d'intimidation; • Adoption des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre. Les mesures déjà en place : offre de toilette pour élève non genré. 	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un kiosque qui sera mis en place au début de la prochaine année scolaire afin de sensibiliser les élèves et de prévenir les situations de violence et d'intimidation; • Offrir des activités le midi et promouvoir ces activités (interphone et réseaux sociaux); • Tournée de classe composée de la direction, de TES et de la policière préventionniste et d'une TES des groupes adaptés qui font la tournée des classes de l'école afin de leur présenter les élèves qui ont une déficience intellectuelle et un TSA ainsi que leurs différences afin que les élèves des groupes visités comprennent mieux les particularités des élèves à besoin de notre école; • Adopter des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre. Consulter un organisme spécialisé afin de mettre en place des activités qui offrent du soutien et de l'information aux jeunes touchés par la diversité affective, sexuelle, de genre ou en questionnement. <p>Nos intervenants scolaires sont formés pour le programme SEXTO. Une mise à jour périodique des connaissances sur le programme est possible grâce à une offre de formation en continu sous forme de périodes de rétroaction.</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p> <p>*Recommandation pour toutes les prochaines révisions de plan de lutte pour les écoles secondaires : Ajout de mesures pour soutenir le programme Sexto à l'école.</p>	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre l'information concernant les ressources traitant la violence et l'intimidation auprès des parents des élèves concernés (Benado, CAFE); • Diffuser les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents sur le site de l'école; • Diffusion du plan de lutte aux parents sur le site de l'école; • Diffusion du guide parent conçu par le comité régional de concertation contre l'intimidation et la violence. 	
	Mesures à modifier	<ul style="list-style-type: none"> • 	
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour les parents de s'exprimer au conseil d'établissement lors de la période de questions du public; • Transmettre l'information concernant les ressources traitant la violence et l'intimidation auprès des parents des élèves concernés (Benado, CAFE) dans l'info-parent; • Mettre en place une équipe composée d'élèves (escouade) pour contrer l'intimidation. <p><i>Informers les parents des animations et ateliers faits en prévention à l'école (ex. animation de la policière préventionniste en classe et d'organismes communautaires).</i></p> <p><i>Exemples de projet proposés par les services policiers de notre territoire:</i></p>	<p><u>Guide « Mon pouvoir sur l'intimidation COMME PARENT »</u> - Guide créé en 2021 par les partenaires du réseau en collaboration avec le CSSDGS et traduit en 4 langues :</p> <p><u>Disponible dans la TEAMS S.É. / Intimidation et violence / onglet parent :</u></p> <p><u>Guide version française ; Guide version anglaise ; Guide version russe ; Guide version espagnole.</u></p> <p><u>Et sur le site du CSSDGS aux endroits suivants :</u></p> <p>https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur</p> <p>https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend</p> <p>SEXTO : https://www.youtube.com/watch?v=v7WGC8JZnjU</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		Projet XOX : https://projetxox.ca/	
<p><i>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i></p> <p>Les sections en bleu concernent les ajouts liés au programme Sexto</p>			
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant :</p> <p>a) Un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</p>		<p>Actions en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En début d'année, les TES font une tournée de classe afin de se présenter. Ils décrivent leur rôle et nomment qu'ils sont une personne-ressource en cas d'intimidation. De plus, ils précisent les endroits où les élèves peuvent se référer en cas d'intimidation. <p>a) Comment un élève, un parent ou un membre du personnel peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève peut se référer à un adulte (TES, enseignant, direction) qui va prendre en note sa plainte; ▪ L'élève peut remplir un rapport d'événement d'intimidation ou de violence en version papier (au local 301 ou au secrétariat) ou avec le code QR se trouvant sur les affiches situées dans les toilettes, les corridors, etc.); 2. Formuler une plainte formelle au service de police. 	<p>Aide-mémoire dans le guide du personnel et sur le site de l'école/ Rapport d'événement d'intimidation ou de violence en version papier ou code</p> <p>Site du CSSDGS, onglet : <u>La résolution d'un différend et la résolution d'une situation d'intimidation ou de violence : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous.</u></p> <p>Section : Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte à l'école concernant un acte d'intimidation ou de violence?</p> <p>ET</p> <p>Section : Processus de cheminement d'une plainte</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
<p>b) Du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé par des élèves et/ou entre des élèves :</p>		<p>b) Signalement pour du matériel de pornographie juvénile : Lorsqu'un élève ou un membre du personnel dénonce une situation de sextage à un enseignant, ou à tout autre intervenant scolaire, ce dernier doit aviser l'un des responsables du projet Sexto de son établissement scolaire du signalement.</p> <p>IMPORTANT : <u>NE JAMAIS</u> visionner le matériel en question.</p>	<p><u>Formation SEXTO</u></p> <p>Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.</p>
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsque :</p> <p>a) Un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou quelque autre personne.</p> <p>b) Du matériel de pornographie juvénile est partagé et constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</p>		<p>a) Les actions prises lors d'un acte d'intimidation ou de violence : <u>Voir comment intervenir (annexe 1)</u></p> <p>b) Les actions prises pour du matériel de pornographie juvénile :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Informer les TES de tous les élèves impliqués de la situation; 2) Rencontrer les élèves et remplir la fiche d'incident avec les élèves impliqués (voir trousse); 3) Après avoir complété les fiches d'incidents, confisquer les appareils électroniques utilisés; 4) Pour une situation impliquant un élève d'un autre établissement scolaire, le TES doit communiquer avec son intervenant; 5) Communiquer avec le service de police pour les informer que vous êtes dans une situation Sexto; 	<p>Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.</p> <p>Personnes contactes école/police pour le suivi du dossier Sexto et pour du soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sureté du Québec : Agente Sabrina Carbonneau (secteur SUD) ▪ Châteauguay : Agente Jenny Lavigne (Secteur OUEST) ▪ Mercier : Agente Francine Duval (Secteur OUEST) ▪ Roussillon : Agente Sandra Blouin (Secteur NORD et NORD-OUEST)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		<p>6) À la demande des policiers, remplir une déclaration statutaire;</p> <p>7) Faire un signalement à la DPJ.</p>	
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant :</p> <p>a) Un acte d'intimidation ou de violence :</p> <p>b) du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé:</p>		<p>a) Un acte d'intimidation ou de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités de déclaration d'événement favorisant le respect de la confidentialité : formulaire du rapport d'événement et code QR transmis dans une boîte courriel à une personne désignée; • Intervention individuelle auprès des personnes impliquées; • Ne pas révéler le nom des élèves impliqués lors de la communication aux parents. Pour chaque parent, donner uniquement l'information qui concerne leur enfant. <p>b) du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé :</p> <p>Le contenu des appareils électroniques n'est jamais consulté ou visionné.</p> <p>À l'étape de remplir la grille d'évaluation de l'incident, chaque élève impliqué est rencontré seul par l'intervenant formé pour conserver la confidentialité et ne pas contaminer sa version des faits.</p> <p>Limiter la diffusion d'informations au strict minimum et demander aux jeunes impliqués ainsi qu'à leurs parents de</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la victime, les autres jeunes impliqués, ainsi que leur vie privée.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à :</p> <p>a) Un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoïn ou à l'auteur d'un tel acte :</p> <p>b) Un élève victime de partage de matériel de pornographie juvénile ainsi que celles offertes aux élèves impliqués:</p>		<p>a) Élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence : <u>Voir tableau du protocole d'encadrement en matière d'intimidation (annexe 2)</u></p> <p>b) Élève victime de partage de pornographie juvénile : Mesures de soutien offertes par les TES à la victime et à la personne signalante, si elles ne sont pas la même personne, afin de les rassurer et de les soutenir durant tout le processus.</p> <p>Rencontre de sensibilisation effectuée par la policière préventionniste auprès de tous les jeunes impliqués dans la situation afin de les sensibiliser et de les informer des impacts ainsi que des conséquences légales reliées à la pornographie juvénile. Les jeunes sont accompagnés de leur parent et à la rencontre a lieu au poste de police.</p>	<p>Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation. Aide-Mémoire Pochette d'intervention Sexto</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard :</p> <p>a) Des actes d'intimidation ou de violence <i>selon la gravité ou le caractère répétitif</i> de ces actes</p> <p>b) Du type de comportement ciblé à la suite de l'analyse de la situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé (comportement impulsif ou malveillant) :</p>		<p>a) En lien avec le code de vie de l'école, tous les gestes d'intimidation ou de violence peuvent engendrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de paix; • Geste de réparation (à évaluer); • Reprise de temps ou convocation à l'extérieur des heures de cours; • Confiscation d'un objet; • Réflexion ou lettre d'excuses; • Remplacement ou remboursement d'un objet; • Une suspension interne ou externe de l'école (durée indéterminée); • Référence à un autre service du CSSDGS (BÉNADO, Répit secondaire, psychologue, TS); • Référence à un service externe (CLSC, CAFE, Justice alternative, etc.). • Une plainte à la police; • Changement d'école. <p>b) En lien avec une situation de sextage : Dans une situation de sextage qualifiée d'acte impulsif où le programme SEXTO est mis en action : Une rencontre de sensibilisation est organisée entre le policier et le ou les jeunes impliqués dans la production et/ou distribution du matériel de pornographie juvénile.</p> <p>Dans une situation de sextage qualifiée d'acte malveillant, prévoir une consultation entre l'équipe multi de l'école et le service de police en charge du dossier pour orienter les actions à mettre en place et les mesures disciplinaires, s'il y</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		a lieu, auprès des jeunes impliqués au cours de l'enquête policière (l'enquête peut s'échelonner sur plusieurs mois).	
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant :</p> <p>a) Un acte d'intimidation ou de violence :</p> <p>b) Une situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé:</p>		<p>a) Un acte d'intimidation ou de violence : Le suivi sera assuré par le TES, la psychoéducatrice ou par la direction selon le plan établi avec la personne concernée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider que les gestes de violence ou d'intimidation aient pris fin; • Valider que les mesures de soutien aient été appliquées; <p>Retour avec le parent, le ou les témoins et la personne qui a fait le signalement</p> <p>b) Une situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé : Aucun suivi n'est requis puisque le dossier sera traité par le policier à la suite des interventions dans le cadre du programme Sexto. TOUTEFOIS, si le ou les jeunes impliqués se voyaient récidiver, une enquête policière serait privilégiée et des accusations criminelles pourraient être portées.</p> <p>De plus, des ressources sont remises aux jeunes impliqués tels que : AidezMoiSVP.ca, cyberaide.ca, la documentation du Centre canadien de la protection de l'enfance qui se retrouve dans la trousse d'intervention Sexto, le guide pour les parents de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, etc.</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
---	--	-------------	---------------------

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur **la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur** de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)

Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence

Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, d'intervenir pour assurer la sécurité de chacun. Cet aide-mémoire guide les interventions de l'adulte qui est témoin d'une manifestation.

Mettre fin à la violence

Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention.

S'assurer que les témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Il est important qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, qu'ils comprennent que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

Demander ensuite aux témoins de quitter les lieux ou de reprendre leurs activités.

Orienter vers les comportements attendus

Informez l'élève qui a commis l'acte de violence qu'il y aura un suivi à son comportement en se référant au protocole d'encadrement en matière d'intimidation qui se trouve dans la pochette.

Recueillir la version de l'élève qui a commis l'acte d'intimidation ou de violence et lui demander un changement de comportement.

Vérification sommaire auprès de l'élève intimidé

S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence pour évaluer sommairement s'il s'agit d'un acte isolé ou d'une situation d'intimidation.

Lui rappeler qu'il a droit à la sécurité ainsi qu'au respect de tous et que la situation sera signalée.

L'inviter à signaler à un adulte en qui il a confiance ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école toute situation de violence ou d'intimidation qui survient. L'élève a accès à un code QR sur la pochette dans la classe ou sur des affiches installées à divers endroits dans l'école. Il peut également se procurer une version papier du rapport d'événement au local 301 ou au secrétariat des élèves.

Informez, consignez et transmettez

Informez l'élève qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui.

Signalez la situation en remplissant le rapport d'événement fourni dans cette enveloppe ou la version numérique disponible sur la plateforme TEAMS 007-Magdeleine-Intimidation-Violence. Le remettre ensuite à la direction adjointe.

Protocole d'encadrement en matière d'intimidation

	1 ^{re} rencontre	2 ^e rencontre	3 ^e rencontre
Qui ?	Intimidateur Parent Intervenante du milieu Psychoéducatrice et / ou T.É.S Direction de niveau Policier-préventionniste	Intimidateur Psychoéducatrice et / ou T.É.S Direction de niveau Courriel au parent	Intimidateur Psychoéducatrice et / ou T.É.S Intimidé (si possible)
Contenu ?	Explication de la situation; Reconnaissance des gestes posés; Explication du protocole; Conséquences légales; Offrir des outils/ documentation; Définition de l'intimidation; Types d'intimidation; Signature du contrat.	Prendre conscience de ce qui amène l'intimidateur à agir de cette façon; Développer des habiletés sociales; Moyens pour enrayer l'intimidation; Référer à un organisme externe au besoin; Révision et signature du contrat au besoin.	Impact sur l'intimidé; Conséquences à court et long terme; Suivi sur les moyens pour enrayer l'intimidation; Révision et signature du contrat au besoin.

*** Signature du contrat : Signifie que l'intimidateur participe et complète chacune des étapes du protocole d'encadrement en matière d'intimidation, qu'il assimile les notions présentées et qu'il est conscient qu'un nouvel évènement d'intimidation pourrait entraîner pour lui une judiciarisation et une expulsion de l'école. ***

Intimidé

Qui ?	Contenu ?
Intimidé Témoin Psychoéducatrice et/ou T.É.S Parent ou contact au parent Direction de niveau Policier-préventionniste	Assurer la sécurité, mettre en place des mesures de protection si nécessaire; Soutien et accompagnement; Offrir des outils/ documentation; Recherche de solutions en impliquant les parents; Référence à des ressources professionnelles externes si nécessaire; Suivi avec personnel de l'école selon les besoins du jeune.